



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE RÉGLEMENT RESPECTÉ



*L'uniforme n'est pas qu'une tenue de travail. C'est aussi et surtout un élément de communication passive et donc de perception par le public. L'uniforme doit donc être porté de manière soignée. Le soin accordé à une tenue irréprochable est une responsabilité personnelle.*

---

**UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE**

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *blouson*

le blouson se porte fermé



---

UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *coupe de cheveux*

Le personnel doit se garder de toute extravagance et notamment proscrire les colorations/décolorations voyantes de la chevelure ainsi que les coupes excentriques ou trop volumineuses, incompatibles avec le port d'une coiffure militaire.

Le personnel féminin, les cheveux longs doivent être ramassés de manière à ne pas dépasser le bas du col de la chemise. Pour ce faire, les accessoires de coiffure utilisés (barrettes élastiques, épingles à cheveux...) doivent rester discrets et en rapport avec la tenue militaire.

Le personnel féminin est autorisé à porter une queue de cheval à partir du moment où celle-ci ne dépasse pas le bas du col de la chemise.



UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *lunettes de soleil*

Le port des lunettes de soleil (de forme classique et sans éléments décoratifs) est autorisé en service courant mais il est interdit pour les services collectifs ou d'honneur (exception faite pour les verres correctifs changeant de couleur avec la luminosité prescrits pour des raisons médicales)



---

UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE

---



Conditions de vie et de travail  
**L'UNIFORME BIEN PORTÉ  
LE REGLEMENT RESPECTÉ**

*accessoires divers*

Le militaire en tenue de travail est autorisé à porter ou utiliser un certain nombre d'accessoires rendus nécessaires par son activité ou les circonstances à condition qu'ils soient discrets, de forme classique et sans éléments décoratifs. En revanche, ces accessoires sont interdits pour les prestations collectives ou d'honneur.



*non* RÉGLEMENTAIRE



*tenue* TOLÉRÉE

*tenue* TOLÉRÉE

---

**UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE**

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *accessoires divers*

Le militaire en tenue de travail est autorisé à porter ou utiliser un certain nombre d'accessoires rendus nécessaires par son activité ou les circonstances à condition qu'ils soient discrets, de forme classique et sans éléments décoratifs. En revanche, ces accessoires sont interdits pour les prestations collectives ou d'honneur.



---

UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *les boucles d'oreilles*

Les boucles d'oreilles sont autorisées, pour le personnel féminin, dès lors qu'elles sont discrètes et placées sur la partie inférieure du lobe de l'oreille. La multiplication de boucles d'oreilles sur une même oreille n'est pas permise.

*Tous les piercings sont interdits.*



---

UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *les bijoux*

Le port de bijoux est compatible avec la tenue militaire dès lors qu'ils ne remettent pas en cause les notions de discrétion et de sobriété ainsi que les règles élémentaire de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Le port visible de bijoux et autres accessoires à connotation religieuse, philosophique ou politique est incompatible avec le port de l'uniforme.



---

UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE

---



Conditions de vie et de travail

## L'UNIFORME BIEN PORTÉ LE REGLEMENT RESPECTÉ

### *maquillage*

**le maquillage et le vernis à ongle ne sont  
autorisés que s'ils demeurent discrets**



**UN REGARD SUR VOUS ET C'EST TOUTE UNE IDÉE  
QUI SE FAIT SUR LA MARINE**



Conditions de vie et de travail

L'UNIFORME BIEN PORTÉ,  
LE RÈGLEMENT RESPECTÉ

**Barbes**

**Non** REGLEMENTAIRE



REGLEMENTAIRE





Conditions de vie et de travail

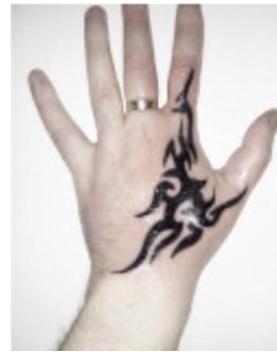
**L'UNIFORME BIEN PORTÉ,  
LE RÉGLEMENT RESPECTÉ**

***tatouages***

***Non* RÉGLEMENTAIRE**



*Cou*



*Mains*



*Jambes*